

## FICHER QUESTIONS-RÉPONSES

### 1. Est-ce que le musée et l'ancienne sous-préfecture dans lequel doit se mener le projet sont deux bâtiments distincts ?

L'ancienne sous-préfecture est le site pressenti pour accueillir le musée Westercamp, des expositions muséales temporaires ont déjà été présentées dans ce bâtiment.

Le bâtiment situé rue du musée et qui abritait le musée Westercamp jusqu'en 2002 a été vendu.

### 2. Est-ce que la période des références attendues, pourrait d'être étendue aux cinq, voire huit dernières années ?

L'acheteur ne souhaite pas modifier le règlement de la consultation sur ce point.

### 3 Les réserves font-elles parties du projet et doivent-elles intégrer le bâtiment de l'ancienne sous-préfecture ?

Le musée possède actuellement des réserves neuves inaugurées en novembre 2018 dans un bâtiment mutualisé avec les archives municipales. Il n'est pas envisagé d'intégrer de nouvelles réserves dans le bâtiment de l'ancienne sous-préfecture, seulement des réserves tampons. Le reste des collections restent dans les réserves externalisées.

### 4. De quand date le dernier usage de l'ancienne sous-préfecture ?

La sous-préfecture a fonctionné jusqu'en 2014.

### 5. De quand date l'extension du bâtiment du doyenné ?

L'extension date de la fin du XIXe siècle – début XXe, période allemande donc avant la Première Guerre mondiale.

### 6. La ville de Wissembourg est-elle propriétaire des lieux ?

L'actuel propriétaire est l'établissement public foncier d'Alsace. L'achat par la ville aura lieu en 2026.

### 7. Le prestataire doit-il réaliser des sondages et études complémentaires ?

Portée de l'étude : Dans le cadre de cette mission, le bureau d'études se concentre sur l'analyse et les recommandations préliminaires. Le bureau d'études est chargé de fournir des préconisations générales basées sur son expertise et les données disponibles. Il ne réalisera pas de sondages spécifiques ou de tests de portance des planchers.

Préconisations : Afin de garantir la sécurité et la conformité des hypothèses de projet, le bureau d'étude propose des recommandations. Ainsi il doit fournir des recommandations sur les meilleures pratiques et les normes à suivre, ainsi que des conseils sur les risques potentiels à prendre en compte et, le cas échéant, les enjeux de conservation et d'impact budgétaire induit si renforcement voire dépose/repose de structure, dont les planchers.

Orientation de programmes spécifiques Sans avoir recours à des sondages intrusifs, mais avec une expertise visuelle, le bureau d'études oriente les principes d'aménagement afin de répondre aux qualités et faiblesses des enjeux structurels, en particulier la charge d'exploitation et la tenue au feu, dans une logique de conservation de l'édifice.

Prescription pour des études complémentaires : Si nécessaire, des études structurelles de prédimensionnement pourraient être prescrites par le bureau d'études afin de valider ou invalider des choix complexes.

**8. Dans la phase 1, vous indiquez attendre une "formalisation du périmètre de l'étude" vous serait-il possible de préciser vos besoins à ce sujet ? S'agit-il de préciser le contenu du présent cahier des charges ?**

Le périmètre est connu et circonscrit. Cependant, à la vue des enjeux stratégiques, il pourrait être précisé et affirmé par le bureau d'étude en concertation avec le comité de pilotage.

**9. Phase 4: vous demandez la "constitution d'une équipe en charge de la programmation culturelle et de l'animation" : quelles sont vos attentes sur ce point ? Identifier les types de profils à intégrer à l'équipe? Participer à leur recrutement?**

Identifier les types de profils à intégrer à l'équipe.  
Cf. question 16.

**10. Souhaitez-vous que la "brochure et présentation numérique de l'opération" attendue en fin de phase 4 soit mise en page et prête à être diffusée, ou disposez-vous d'un graphiste en interne qui se chargera de l'adapter à votre charte graphique ?**

Nous souhaitons qu'elle soit mise en page et prête à être diffusée. Elle donnera lieu à un échange avec notre service de communication.  
C'est une publication technique en faveur des financeurs et partenaires dont de potentiels mécènes. Ce n'est pas un outil de communication grand public.

**11. Disposez-vous d'une estimation du budget global de l'étude ?**

L'enveloppe financière prévisionnelle estimative est de 50 000 euros TTC pour l'ensemble de l'étude (toutes phases confondues).

**12. Pouvez-vous confirmer que les phases 2, 3 et 4 sont optionnelles (le cahier des charges indique que seule la 4 l'est). Selon quelles conditions et modalités est-il prévu d'activer les phases optionnelles de l'étude ?**

Ce point est précisé par le cahier des clauses administratives particulières (article 2.3.2), le marché se décompose en une tranche ferme correspondant à la phase 1 de l'étude et en trois tranches optionnelles correspondant aux phases 2, 3 et 4 de l'étude. L'affermissement des tranches optionnelles est conditionné par l'obtention des subventions et la validation de l'étude au fur et à mesure de la réalisation des tranches. Le règlement de la consultation précise également que l'affermissement des tranches optionnelles est notifié au titulaire par ordre de service valant également ordre de démarrage des prestations.

Aucune indemnité d'attente ou de dédit ne sera versée.

Le cahier des charges a été mis en cohérence.

**13. Pouvez-vous préciser le calendrier de l'étude ? Quelle est la date indicative de lancement de l'étude ? Quels sont les délais plafond pour chacune des phases ? (non-mentionnés au cahier des charges, sauf erreur de notre part)**

L'étude devra démarrer dès la notification du marché, celle-ci devrait intervenir fin juillet 2025.

Les délais plafonds ont été ajoutés au cahier des charges.

**14. Quels seront les interlocuteurs privilégiés du prestataire durant l'étude ?**

Le CCAP précise ce point dans son article 3.1, l'acheteur désigne l'interlocuteur chargé du suivi de l'exécution des prestations lors de la notification.

**15. Quelles interactions sont attendues avec l'équipe préparant le PSC ? A quels moments de l'étude leurs retours devront être pris en compte, et inversement, à quels moments de l'étude doit-on prévoir de leur présenter nos avancées ?**

Pour le début de la phase 3, une ébauche de la partie perspectives du PSC sera fournie.

L'équipe qui prépare le PSC est dans le comité de pilotage, et suit et participe à l'étude du début à la fin.

**16. Les entités amenées à être hébergées dans les mêmes espaces que le musée (Ecole, accueil touristique, ...) dépendent-elles de la ville ? Le dimensionnement RH attendu en phase 4 est-il bien relatif au musée uniquement, ou alors à l'ensemble du lieu ?**

- Cf. question 9.

- Pour rappel, les entités amenées à être hébergées indiquées dans le cahier des charges sont des pistes.
- L'École des arts est municipale.
- L'Office de Tourisme L'Alsace Verte est intercommunal.
- La maîtrise d'ouvrage reste communale.
- Le dimensionnement RH est relatif à l'ensemble du lieu en partie en lien avec les espaces mutualisés.

### **17. Avez-vous une première estimation de la taille et de la composition du corpus documentaire à analyser dans le cadre de l'étude ?**

Nous sommes en possession de documents fragmentaires, entre autres sur le bâtiment.

Seront également mis à disposition des ouvrages sur l'ancien musée et ses expositions ; sur les collections à travers son inventaire ; le rapport de l'architecte-conseil des musées de France ; le projet culturel de la ville ; le projet Petite Ville de demain ; selon son avancée, l'étude stratégique touristique de l'Alsace Verte ; selon son avancée l'étude sur les remparts de la ville.

Cette documentation ne représente pas une grande masse.

En phase 1 est donné priorité aux documents stratégiques.

### **18. Pouvez-vous confirmer qu'il est possible pour le/les architectes qui seront retenus pour la présente étude, de postuler ensuite sur la maîtrise d'œuvre de l'opération qui sera lancée dans un second temps ?**

Oui

Le document de cette étude sera rendu public.

### **19. Quelles sont vos attentes en termes de diagnostic du bâtiment (phase 2) ? Ce diagnostic patrimonial doit-il pouvoir être instruit par la DRAC ?**

Il ne s'agit pas d'un diagnostic type MH attendu par la DRAC en termes de restauration, mais d'un diagnostic technique d'orientation afin de pouvoir imaginer des scénarios d'occupation et de valorisation des espaces.

### **20. En phase 2, pouvez-vous préciser vos attentes concernant l'analyse des contraintes hygrothermiques du bâtiment ? Est-il attendu du candidat qu'il fasse intervenir un bureau d'études spécialisé ?**

Non pas une étude technique poussée et des mesures spécifiques, mais une lecture des contraintes et des potentiels risques selon les espaces, à bien réguler (l'hygrométrie en phase de développement).

**21. En phase 2, quel degré de précision attendez-vous pour l'analyse des contraintes structurelles du site ? S'agit-il de faire appel à un bureau d'études structures ? Des sondages sont-ils à effectuer ?**

Pas d'étude structurelle et statique, mais une prise en compte des capacités « supposées » des structures en place selon l'expertise patrimoniale et une approche visuelle sans sondage